

LA CONDITION D'UN PEUPLE ABRUTI EST PIRE QUE CELLE D'UN PEUPLE DE BRUTES.

Denis DIDEROT

Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous cumulons la condition d'un peuple abruti et celle d'un peuple de brutes. Mais, rassurez-vous, nos gouvernants comptent faire encore mieux. Loi après loi, garde à vue après garde à vue, ils vont réussir à instaurer l'arbitraire et la peur !

900 000 gardes-à-vue en 2009 ! Sachant qu'une garde à vue n'existe qu'après 4 h de privation de liberté, que la moyenne nationale revendiquée par les services concernés est de 12 h par garde à vue, cela donne au minimum **1 080 000 h (un million quatre vingt mille heures)** soit **45 000 jours** de privation de liberté sans le moindre jugement !

Combien cela représente-t-il d'heures de travail de fonctionnaires de notre beau « service public » pour rendre possible et acceptable par un peuple abruti cette débauche d'arbitraire ?

Tolérance Zéro ! Sachant que les 2/3 des crimes sont passionnels, combien faut-il mettre de flics dans chaque maison, et combien faut-il payer d'indics et de délateurs pour arriver à réduire de moitié ces crimes ?

Sachant que la France est le 4ème exportateur d'armes au monde et qu'en 2009, les ventes ont augmenté de 21% (encore bravo !), combien de crimes et de morts en plus commis avec ces armes ?

C'est le moment de parler de démocratie et de donner des leçons de morale contre la violence. Indignez-vous démocrates, ambassadeurs à la retraite, adeptes de tout poil du consensus républicain, chantres des droits de l'homme blanc et d'affaires de préférence... l'arbitraire est en marche !

Face à la violence d'Etat, « l'APPEL DE POITIERS » rassemble des collectifs et associations contre les violences policières et l'arbitraire judiciaire.

<http://fr.groups.yahoo.com/group/codecoantirep>



Les Amis de l'Egalité

www.lesamisdelegalite.org

lesamisdelegalite@free.fr

Loi d'Orientation et de Programmation sur la Performance de la Sécurité Intérieure 2 LOPSSI 2

Cette loi touche, entre autres, aux sujets suivants :

JUSTICE

- Allongement de la période de sûreté
- Peines plancher
- Création d'un délit de distribution d'argent sur la voie publique

INTERNET et INFORMATIQUE

- Création de cyber-patrouilleurs
- Captation à distance de données informatiques
- Contrôle par le procureur des fichiers d'antécédents judiciaires
- Création de logiciels de 'Rapprochement judiciaire'
- Expérimentation des scanners corporels

VIDÉO-SURVEILLANCE

- Extension de la 'vidéo-protection' sur la voie publique.

POLICIERS MUNICIPAUX

- Possibilité de participer aux contrôles d'identité, dépistage d'alcoolémie ou fouilles des bagages.

SÉCURITÉ PRIVÉE

- Création d'un Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS)

TRANSPORTS PUBLICS

- Création d'un délit de pénétration sans autorisation dans la cabine de pilotage des trains (6 mois de prison)
- Possibilité, pour les agents de transports publics, de conduire d'office auprès d'un Officier de Police Judiciaire une personne ayant commis une infraction

LOGEMENT

- Evacuation des campements illicites
- Incrimination des squatters (passibles d'un an de prison et de 15 000 € d'amende)

Toute proposition pour augmenter la répression, de la crèche aux services de soins palliatifs, est à faire parvenir en triple exemplaire au gouvernement, au FN et au PS.

En récompense, un séjour en Libye sera offert aux dix meilleures propositions.